

Sommaire :

1. Élections professionnelles
2. Vérifications des listes
3. Représentants de listes
4. Rassemblement remplacement le 1^{er} octobre

MARDI 6 DECEMBRE

Élections professionnelles 2005

Envoi n°1

VERIFICATION DES LISTES ELECTORALES

- affichage des listes au plus tard le **13 octobre**
Si cet affichage n'est pas fait, exigez le et contactez-nous en cas de difficulté
- **Consultation des listes** : qui est électeur voir ci-contre.
Sur tout problème, déposer ou faire **déposer par le collègue concerné** une réclamation écrite auprès du chef d'établissement, président de la section de vote.
Nous alerter également aussitôt : les demandes d'inscription sont à faire dans les 8 jours qui suivent la publication des listes. Dans ces 8 jours et pendant 3 jours **encore (et au plus tard le 24 octobre 2005)** des réclamations peuvent être formulées contre les inscriptions électorales.

Mandataires de liste

Nous vous proposons d'être représentant des listes SNES pour votre établissement voir page 2

UN ENJEU CAPITAL

Le résultat des élections professionnelles du mardi 6 décembre sera décisif pour l'avenir du SNES et de la FSU, de notre métier, du service public.

Les personnels sauront-ils maintenir et renforcer avec le SNES et la FSU, le rapport de force face aux lourdes menaces qui pèsent sur les services publics, sur leur unité, en évitant les pièges de la division ?

A chacun de nous d'y contribuer par la diffusion des matériels du SNES, par les discussions avec les collègues.

Notre avenir à tous en dépend...

Qui est électeur ?

Tous les collègues titulaires votent dans leur corps. Les stagiaires sont électeurs seulement s'ils étaient titulaires dans un autre corps et votent dans leurs corps d'origine (exemple un certifié agrégé stagiaire est électeur dans le corps des Certifiés)

- les non titulaires ne sont pas électeurs
- les TZR votent dans leur établissement de rattachement

MANDATAIRES REPRESENTANTS DE LISTE

Nous vous proposons d'être mandataire de liste, c'est à dire représentant des listes SNES pour votre établissement.

Cela vous donne le droit d'intervenir **officiellement** au nom du SNES pour toutes les opérations pré-électorales et électorales, entre autres à court terme.

- droit à prendre connaissance des listes affichées
- droit à vérifier (début novembre) la mise en place du matériel de vote qui arrivera début novembre

Si vous ne pouvez pas remplir cette fonction, il serait très utile qu'un autre militant du SNES dans l'établissement puisse s'en charger

**Pour être mandataire représentant de liste
complétez et découpez le talon ci dessous**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2005

NOM _____

Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

téléphone : / ____ / ____ / ____ / ____ /

adresse mail

Établissement
ET VILLE :

J'accepte d'être représentant de liste SNES pour mon établissement pour les prochaines élections professionnelles.

MERCI DE RENVOYER LE FORMULAIRE A

SNES S3 VERSAILLES 13 BIS RUE BECCARIA 75589 PARIS CEDEX 12